Date de dépôt : 1er novembre 2017

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Sophie Forster Carbonnier, Jean-Michel Bugnion, Emilie Flamand-Lew, Yves de Matteis, Sarah Klopmann, Frédérique Perler, Boris Calame, François Lefort, Mathias Buschbeck, Delphine Klopfenstein Broggini, Thomas Wenger, Beatriz de Candolle, Patrick Malek-Asghar, Nathalie Fontanet, Céline Zuber-Roy, Olivier Baud, Raymond Wicky, Nathalie Schneuwly, Simone de Montmollin, Patrick Saudan, Jean-Charles Rielle, Isabelle Brunier, Roger Deneys, Salima Moyard, Marion Sobanek, Nicole Valiquer Grecuccio, Gabriel Barrillier, Marie-Thérèse Engelberts, Christina Meissner, Caroline Marti pour que Genève devienne un canton exemplaire en matière de sécurité sur le chemin de l'école

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 12 mai 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que l'Etat doit assurer la sécurité des écoliers;
- que plus de 60% des enfants romands âgés de 6 à 12 ans vont à pied ou à vélo à l'école;
- que près de la moitié des accidents d'enfants piétons se produisent sur le chemin de l'école:
- que Genève est un canton extrêmement dangereux pour les piétons, au regard de l'accidentalité;
- que le canton de Genève a connu une forte augmentation de l'accidentalité d'enfants piétons sur le chemin de l'école en 2014;

M 2364-B 2/4

 que les projections démographiques augurent une augmentation importante des déplacements dans le canton dans les années à venir et donc un risque accru d'accidents pour les enfants sur le chemin de l'école;

- que les jeunes enfants ont droit à un itinéraire sûr pour se rendre à l'école;
- que le plan d'actions pour la mobilité douce 2015-2018 prévoit la promotion des plans de mobilité scolaire auprès des établissements scolaires,

invite le Conseil d'Etat

- à prendre des mesures concrètes pour sécuriser le chemin de l'école, en s'inspirant des bonnes pratiques dans d'autres régions et pays et ainsi positionner Genève comme un canton exemplaire en matière de sécurité des élèves sur le chemin de l'école;
- à encourager les communes à réaliser des plans de mobilité scolaire pour leurs écoles primaires;
- à soutenir activement les communes qui améliorent le chemin de l'école, par un traitement administratif rapide et circonstancié lorsqu'une modification de l'aménagement routier doit être envisagée afin de mieux sécuriser le chemin de l'école.

3/4 M 2364-B

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le canton de Genève compte 163 écoles primaires, regroupées en 58 établissements. Entre 2010 et 2016, 61 accidents ont été répertoriés sur le chemin de l'école, parmi lesquels 26 peuvent être classés avec le véhicule comme responsable et 24 comme étant le fait d'un comportement inapproprié du piéton. Concernant les 61 accidents, 12 ont eu lieu sur une route cantonale.

Le Conseil d'Etat se préoccupe de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école et soutient les initiatives permettant d'améliorer la sécurité des écoliers. De longue date, la question de la sécurisation du trajet de l'école est traitée dans le cadre des instances de concertation existantes rassemblant notamment les parents, les autorités communales et les directions d'établissements.

Le plan d'actions de la mobilité douce 2015-2018 accorde une grande importance à cette problématique, particulièrement en soutenant l'action Pédibus, qui est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école sous la conduite des parents. Il encourage aussi des projets menés pour la sécurisation du réseau cyclable, ainsi que des traversées et carrefours pour les piétons, sur le domaine cantonal.

L'entretien et l'aménagement des routes est à la charge du propriétaire du fonds, à savoir les communes, le canton ou la Confédération, selon la domanialité. Les établissements scolaires du primaire sont de la compétence des communes et les cheminements scolaires passent le plus souvent par des itinéraires sur domaine public communal. Dans ce cadre, le canton de Genève n'a ni la légitimité, ni les ressources financières pour intervenir dans les décisions communales concernant la mise en place de plans de mobilité scolaire, mais peut apporter son soutien logistique et technique pour les promouvoir et les faciliter.

Toutefois, le Conseil d'Etat s'engage à :

- étudier et assainir en priorité les points noirs piétons et les traversées piétonnes problématiques situés à proximité des écoles sur domaine public cantonal;
- traiter dans les plus brefs délais les demandes visant à améliorer et sécuriser les cheminements scolaires, qu'ils soient issus des recommandations d'un plan de mobilité scolaire ou d'un constat communal. Un accompagnement peut en outre être envisagé pour les communes n'ayant pas ou peu de service technique;
- réaliser une action de sensibilisation auprès des communes en leur rappelant l'importance de traiter de la sécurité sur le chemin de l'école, en promouvant les plans de mobilité scolaire comme outil d'aide à

M 2364-B 4/4

l'amélioration de la sécurité des trajets des écoliers et en rappelant les démarches déjà entreprises.

Le Conseil d'Etat rappelle néanmoins la complémentarité de ces actions avec l'importance du travail de prévention et de sécurisation déjà réalisé auprès des écoliers, notamment via :

- les visites dans les classes des écoles primaires du canton de la brigade d'éducation et de prévention qui effectue chaque année une sensibilisation à cette problématique;
- l'engagement des patrouilleuses et patrouilleurs scolaires sécurisant les traversées piétonnes et incitant les enfants aux comportements adéquats;
- l'action Pédibus susmentionnée;
- les campagnes « chemin de l'école » menées par le TCS en collaboration avec le Bureau de prévention des accidents et la police.

En Ville de Genève, des mesures complémentaires ont également été prises, dont la réalisation de « parcours futés » proposant dans certains quartiers des cheminements sécurisés constitués d'une signalétique sous forme de panneaux ou de pastilles autocollantes. Des groupes de réflexion sur la sécurité lors de chantiers importants à proximité d'une école ont également été mis sur pied.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Anja WYDEN GUELPA Le président : François LONGCHAMP